



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'AUTUN

D E C I S I O N

Marché à procédure adaptée relatif aux travaux de remplacement de menuiseries patrimoniales.

N° 170/2026-MP

Le Maire de la Ville d'Autun,

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu l'alinéa 4 de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2026, rendue exécutoire le 1er avril 2026, qui donne délégation à Monsieur le Maire d'Autun pour une partie des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du Maire n° 2026/666 du 24 septembre 2026, rendu exécutoire le 29 septembre 2026, portant délégations de fonctions, subdélégations d'attributions et délégations de signatures à Mme Cathy NICOLAO-VERDENET, notamment en matière de passation et d'exécution des marchés publics ;

Vu le rapport d'analyse ;

Article 1 : ATTRIBUE le marché à procédure adaptée pour les travaux de remplacement de menuiseries patrimoniales, à l'entreprise Espace Menuiserie – Route départementale 9 - 21540 Chevannay, pour un montant de 142.687,00 € HT / 171.224,40 € TTC (offre de base + PSE1).

Article 2 : AUTORISE la signature du marché et des éventuelles modifications qui pourraient intervenir conformément à la réglementation applicable aux marchés publics.

Article 3 : PRECISE que la présente décision sera communiquée aux membres du conseil municipal à la faveur d'une prochaine réunion.

Autun, le 29 septembre 2026

Le Maire,

Pour le Maire,
L'Adjointe-déléguée,

Cathy NICOLAO-VERDENET
1^{ère} Adjointe au Maire

